

1. IDENTIFICATION**Identification du produit****Nom du produit :** Liquide nettoyant pour lentilles**Autres moyens d'identification****Numéro CAS** YNK002**Usage recommandé des produits chimiques et leurs restrictions****Usage recommandé :** Nettoyant pour lentilles**Détails du fournisseur de la fiche signalétique****Adresse du fournisseur :**60 Gaston-Dumoulin
Blainville (Québec)
J7C 0A3**Numéros de téléphone d'urgence****Numéro de téléphone de la compagnie :** 1-901-861-6100**Numéros de téléphone d'urgence (24 h) :** INFOTRAC 1-352-323-3500 (international)
1-800-535-5053 (Amérique du Nord)**2. IDENTIFICATION DES RISQUES****Apparence**

Liquide absorbé par la serviette

État physique

Solide contenant un liquide

Odeur

Légère odeur d'alcool

Classification

L'information ci-dessous concerne le liquide absorbé par la serviette lorsqu'elle est utilisée dans un milieu industriel. La serviette en elle-même est considérée comme un bien de consommation, et lorsqu'elle est utilisée comme prévu, ne présente aucun risque.

Blessure grave de l'œil/irritation oculaire

Catégorie 2

Toxicité spécifique pour organes cibles (exposition simple)

Catégorie 3

Liquides inflammables

Catégorie 2

Dangers non classifiés ailleurs (HNOC)

Provoque une légère irritation cutanée.

Mot de signalement

Danger

Mentions de danger

Provoque une irritation oculaire grave.

Peut causer une irritation respiratoire/peut causer de la somnolence et des vertiges.

Liquide et vapeurs très inflammables.



Mises en garde - Prévention

Laver soigneusement le visage, les mains et toutes parties du corps exposées.
 Porter un masque de protection pour le visage et des lunettes de protection pour les yeux.
 Éviter d'inhalier la poussière, la fumée, le gaz, la brume, les vapeurs et les gouttelettes.
 Utiliser seulement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.
 Tenir loin des sources de chaleur, étincelles, flammes nues et surfaces chaudes – Interdiction de fumer.
 Garder le contenant bien fermé.
 Mise en terre/liaison équipotentielle du contenant et équipement de réception.
 Utiliser du matériel antidéflagrant.
 Utiliser des outils anti-étincelles.
 Prendre des mesures préventives pour éviter les décharges statiques.
 Porter des gants de protection, vêtements de protection, protection des yeux et protection du visage.

Mises en garde – Réaction

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles cornéennes s'il y a lieu et si possible de le faire facilement.
 Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou cheveux) : enlever immédiatement tout vêtement souillé et rincer la peau avec de l'eau ou prendre une douche.
 EN CAS D'INHALATION : déplacer la victime à l'air frais et maintenir au repos dans une position permettant de respirer confortablement.
 En cas de malaise, appeler le centre antipoison ou un médecin.
 EN CAS D'INCENDIE : utiliser du CO₂, poudre chimique ou mousse d'extinction.

Mises en garde - Entreposage

Garder sous clé.
 Entreposer dans un endroit bien ventilé et garder le contenant bien fermé.
 Garder au frais.

Mises en garde - Élimination

Éliminer le contenu/réceptacle dans un centre de traitement des déchets approuvé.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	CAS n°	% par poids
Alcool isopropylique	67-63-0	20-30
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol	111-76-2	1-10

**Si le nom chimique/numéro CAS est un « nom commercial » et/ou le pourcentage par poids est énuméré comme un ensemble, l'identité précise d'un produit chimique et le pourcentage de composition doivent être tenus confidentiels en raison du secret commercial.

4. PREMIERS SOINS

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à l'eau claire et sous les paupières pendant au moins 15 minutes. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver la peau avec du savon et de l'eau. Si l'irritation persiste, ou qu'une réaction allergique survient, consulter un médecin.
Inhalation	Déplacer la victime à l'air frais et maintenir au repos dans une position lui permettant de respirer confortablement. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. En cas d'arrêt respiratoire, commencer la respiration artificielle. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Ingestion	Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Boire beaucoup d'eau. Ne rien donner par voie orale à une personne inconsciente. Consulter un médecin.

Principaux symptômes et effets

Symptômes	Peut provoquer une irritation oculaire grave. Peut causer une légère irritation cutanée. Peut causer une irritation respiratoire. Peut provoquer de la somnolence ou des vertiges. Peut causer de la nausée, des vomissements, des maux d'estomac et de la diarrhée. Une ingestion peut causer une dépression du système nerveux central.
------------------	---

Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter selon les symptômes.
-------------------------	------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.

Moyens d'extinction inappropriés : indéterminé

Risques spécifiques posés par le produit chimique

Inflammable

Produits de combustion dangereux	Oxydes de carbone
Sensibilité aux chocs mécaniques	Aucune sensibilité
Sensibilité à une décharge statique	Oui

Équipement de protection et précautions particulières pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à débit constant, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), et un équipement de protection complet.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Éliminer toutes les sources d'inflammation.
Précautions environnementales	Voir la Section 12 pour de l'information écologique additionnelle.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements s'il est sécuritaire de le faire.
Méthode de nettoyage	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Enlever à l'aide d'un produit absorbant. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

Précaution pour une manipulation sécuritaire

Conseil pour une manipulation sécuritaire

Manipuler selon les meilleures pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter de l'équipement de protection individuelle. Tenir loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues and toutes autres sources d'inflammation (p. ex. flamme pilote, moteur électrique et électricité statique). Garder hors de la portée des enfants.

Conditions d'entreposage sécuritaire, incluant les incompatibilités

Conditions d'entreposage

Tenir à l'écart des matières incompatibles, flammes nues et températures élevées. Garder le contenant hermétiquement fermé et entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Garder hors de la portée des enfants.

Substances incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides. Composés chlorés.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION ET PROTECTION PERSONNELLE

Lignes directrices de l'exposition

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL	NIOSH DIVS
Alcool isopropylique 67-63-0	STEL : 400 ppm TWA : 20 ppm	TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ (vidé) TWA : 400 ppm (vidé) TWA : 980 mg/m ³ (vidé) STEL : 500 ppm (vidé) STEL : 1225 mg/m ³	DIVS : 2000 ppm TWA : 400 ppm TWA : 980 mg/m ³ STEL : 500 ppm STEL : 1225 mg/m ³
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	TWA : 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 240 mg/m ³ (vidé) TWA : 25 ppm (vidé) STEL : 120 mg/m ³ (vidé) S* S*	DIVS : 700 ppm TWA : 5 ppm TWA : 980 mg/m ³

Mesures appropriées d'ingénierie

Mesures d'ingénierie

Douches, douches oculaires, systèmes de ventilation

Mesures et équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage

Éviter tout contact avec les yeux.

Protection de la peau et du corps

Gants protecteurs

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition sont dépassées ou une irritation survient, une protection respiratoire approuvée NIOSH/MSHA doit être portée. Un appareil respiratoire à adduction d'air avec masque à pression positive est requis pour les concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en vigueur.

Normes d'hygiène générale

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Retirer et nettoyer les vêtements souillés avant d'être utilisés de nouveau. Fournir l'entretien régulier de l'équipement, des lieux de travail et des vêtements.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	solide contenant un liquide
Apparence	liquide absorbé sur une serviette
Couleur	incolore
Odeur	légère odeur d'alcool
Seuil olfactif	aucune information disponible

<u>Propriétés</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques/Méthode</u>
pH	7	
Point de fusion/point de congélation	Aucune information disponible	
Point/intervalle d'ébullition	Aucune information disponible	
Point d'éclair	12 °C/54 °F	
Taux d'évaporation	Aucune information disponible	
Inflammabilité (solide, gaz)	Indéterminé	
Seuil maximal d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Seuil minimal d'inflammabilité	Aucune information disponible	
Pression de vapeur	Aucune information disponible	
Densité de vapeur	Aucune information disponible	
Gravité spécifique	Aucune information disponible	
Solubilité dans l'eau	Aucune information disponible	
Solubilité dans d'autres solvants	Aucune information disponible	
Coefficient de partage	Indéterminé	
Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible	
Température de décomposition	Aucune information disponible	
Viscosité cinématique	Indéterminé	
Viscosité dynamique	Indéterminé	
Propriétés explosives	Indéterminé	
Propriétés oxydantes	Indéterminé	
Contenu COV	19,3 %	

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Non réactif dans des conditions normales.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions d'entreposage appropriées.

Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produit pas.

Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Produits incompatibles.

Produits incompatibles

Agents oxydants puissants. Acides. Composés chlorés.

Sous-produits de décomposition dangereux

Oxydes de carbone.

11. INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables

Information sur le produit

Contact avec les yeux	Provoque des lésions oculaires graves.
Contact avec la peau	Provoque une légère irritation cutanée.
Inhalation	Ne pas inhaler.
Ingestion	Ne pas ingérer.

Information sur les composantes

Nom chimique	LD50 Oral	LD50 Dermal	LC50 Inhalation
Alcool isopropylique 67-63-0	4396 mL/kg (rat)	12800 mg/kg (rat) 12870 mg/kg (lapin)	72,6 mg/L (rat) 4 h
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	470 mg/kg (rat)	2270 mg/kg (rat) 220 mg/kg (lapin)	2,21 mg/L (rat) 4 h 450 ppm (rat) 4 h

Information sur les effets physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes Voir la Section 4 du présent document pour connaître les symptômes.

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques suite à une exposition à court ou long terme

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a fait la liste de tous les ingrédients considérés cancérogènes. Toutefois, le produit entier n'a pas été testé.

Nom chimique	ACGIH	IARC	NTP	OSHA
Alcool isopropylique 67-63-0		Groupe 3		X
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	A3	Groupe 3		

Légende :

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

A3 : carcinogène pour les animaux

IARC (International Agency for Research on Cancer)

Groupe 3 (Les composantes IARC ne peuvent être classées comme étant cancérogène pour l'humain)

OSHA (Occupational Safety and Health Administration of the US Department of Labor)

X = Présent

STOT – exposition unique Peut causer une irritation respiratoire. Peut causer de la somnolence et des vertiges.

Toxicité chronique Éviter une exposition répétée. Contient des agents toxiques pour la reproduction qui sont connus ou soupçonnés.

Mesures numériques de la toxicité

Indéterminé

12. INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Ce produit n'est pas classé comme étant dangereux pour l'environnement. Toutefois, cela n'exclut pas la possibilité que des déversements importants ou fréquents puissent avoir un effet nuisible ou dommageable pour l'environnement.

Information sur les composantes

Nom chimique	Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	Toxicité pour les poissons	Toxicité pour les microorganismes	Toxicité pour les crustacés
Alcool isopropylique 67-63-0	96 h EC50 = 1000 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i> 72 h EC50 = 1000 mg/L <i>Desmodesmus subspicatus</i>	96 h LC50 dynamique = 9640 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 statique = 11130 mg/L <i>Pimephales promelas</i> 96 h LC50 = 1400000 µg/L <i>Lepomis macrochirus</i>		48 h EC50 = 13299 mg/L <i>Daphnia magna</i>
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol, 111-76-2		96 h LC50 statique = 1490 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i> 96 h LC50 = 2950 mg/L <i>Lepomis macrochirus</i>		24 h EC50 1698-1940 mg/L <i>Daphnia magna</i> 48 h EC50 = 1000 mg/L <i>Daphnia magna</i>

Persistence et dégradabilité

Indéterminé

Bioaccumulation

Indéterminé

Mobilité

Nom chimique	Coefficient de partage
Alcool isopropylique 67-63-0	0,05
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	0,81

Autres effets négatifs: indéterminé

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Procédé de traitement des déchets

Élimination des déchets

Tel que fourni, ce matériel n'est pas un déchet dangereux selon la réglementation fédérale (40 CFR 261). Ce matériel pourrait devenir un déchet dangereux si mélangé avec ou entre en contact avec un déchet dangereux, si certaines additions chimiques sont effectuées, ou si ce matériel est traité ou altéré. Consulter le 40 CFR 261 pour déterminer si le matériel altéré est un déchet dangereux. Consulter la réglementation fédérale, provinciale ou municipale pour des exigences supplémentaires.

Emballage contaminé

Disposer conformément à la réglementation municipale, provinciale ou fédérale.

Statut des déchets dangereux de l'État de la Californie

Nom chimique	Statut des déchets dangereux de l'État de la Californie
Alcool isopropylique 67-63-0	Toxique Allumable

14. TRANSPORT

Note	Veillez consulter la documentation d'expédition courante afin d'obtenir l'information de livraison la plus à jour, incluant les exemptions et les circonstances spéciales.
DOT	Pas réglementé
IATA	Pas réglementé
IMDG	Pas réglementé

15. INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Inventaires internationaux

Nom chimique	TSCA	DSL	NDSL	EINECS	ELINCS	ENCS	IECSC	KECL	PICCS	AICS
Alcool isopropylique	Présent	X		Présent		Présent	X	Présent	X	X
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol	Présent	X		Présent		Présent	X	Présent	X	X

Légende :

TSCA	<i>United States Toxic Substances Control Act Section 8(b) Inventory</i>
DSL/NDSL	<i>Canadian Domestic Substances List/Non-Domestic Substances List</i>
EINECS/ELINCS	<i>European Inventory of Existing Chemical Substances/European List of Notified Chemical Substances</i>
ENCS	<i>Japan Existing and New Chemical Substances</i>
IECSC	<i>China Inventory of Existing Chemical Substances</i>
KECL	<i>Korean Existing and Evaluated Chemical Substances</i>
PICCS	<i>Philippines Inventory of Chemicals and Chemical Substances</i>
AICS	<i>Australian Inventory of Chemical Substances</i>

Réglementation fédérale américaine

CERCLA

Ce matériau comme fourni ne contient aucune substance réglementée comme étant une substance dangereuse selon la *Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act (CERCLA)* (40 CFR 302) ou le *Superfund Amendments and Reauthorization Act (SARA)* (40 CFR 355).

Catégories de dangers SARA 313/312

Risque aigu pour la santé	Oui
Risque chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de relâchement soudain de la pression	Non
Risque de réactivité	Non

SARA 313

Section 313 du Titre III du SARA (*Superfund Amendments and Reauthorization Act*) de 1986. Ce produit contient le ou les produits chimiques suivants qui sont soumis aux exigences de la Loi et du Titre 40 du Code des règlements fédéraux, partie 372.

Nom chimique	CAS n°	% par poids	SARA 313 – Valeurs seuils %
Alcool isopropylique 67-63-0	67-63-0	27	1,0
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	111-76-2	3,72	1,0

Clean Water Act (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante conformément au *Clean Water Act* (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42).

Réglementation américaine**Proposition 65 de l'État de la Californie**

Ce produit ne contient aucun des produits cités dans la Proposition 65.

Réglementation américaine du droit à savoir

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Alcool isopropylique 67-63-0	X	X	X
Éther monobutylique de l'éthylèneglycol 111-76-2	X	X	X

16. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

NFPA	Risques pour la santé	Inflammabilité	Instabilité	Risques particuliers
	2	3	Non déterminé	Non déterminé
HMIS	Risques pour la santé	Inflammabilité	Risques physiques	Protection individuelle
	2	3	0	B- lunettes de sécurité, gants

Date d'émission 6 décembre 2009

Date de révision 20 février 2015

Note sur la révision Nouveau format

Avertissement

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique ont été obtenus de sources que nous estimons fiables. Toutefois, l'information est fournie sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite, en ce qui concerne la précision ou l'exactitude.

Les conditions ou méthodes quant à la manipulation, le stockage, l'utilisation et l'élimination sont hors de notre contrôle et peuvent dépasser vos connaissances. Pour cette raison, nous déclinons et rejetons expressément toute responsabilité en cas de pertes ou dépenses résultant ou découlant, de quelque façon que ce soit, de la manipulation, entreposage, utilisation ou élimination de ce produit.

*****FIN DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE*****